



## DOSSIER DE CONCERTATION

Du 6 janvier au 21 février 2020

Projet de renouvellement urbain - Quartier Ile Jeanty-Plan d'eau  
Dunkerque – Saint-Pol-sur-Mer

Concertation préalable au titre de l'article 103-2 du code de l'urbanisme

## Préambule

- Objet et modalités de la concertation préalable *page 3*
- Délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2020 *page 5*
- Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain *page 7*
- Le quartier Ile Jeanty-Plan d'eau - Plan de situation et périmètre de projet *page 8*

## 1. Objectifs et enjeux du projet

1. A l'échelle de l'Agglomération *page 10*
2. A l'échelle de la Ville *page 11*
3. A l'échelle du Quartier *page 12*

## 2. Présentation du projet

1. Les orientations stratégiques du projet *page 14*
2. Le volet aménagement *page 15*
3. Le volet habitat et l'accompagnement spécifique au relogement *page 16*
4. Le volet équipement *page 17*

## 3. La méthode de participation tout au long du projet *page 18*

## 4. Calendrier / Phasage *page 19*

## L'objet de la concertation préalable



En application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation associant, durant la phase d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. La Communauté Urbaine de Dunkerque a délibéré le 19 décembre 2019 en vue du lancement de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain du quartier Ile Jeanty - Plan d'eau.

Le présent dossier de concertation vise à présenter le projet de renouvellement urbain issu d'études préalables, à savoir le contexte, les grandes orientations stratégiques et la programmation, tels qu'ils ont été présentés à l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine lors du Comité d'engagement du 4 juillet 2019.

Une première réunion d'information à destination des habitants du quartier s'est déroulée en octobre 2019, afin de présenter le projet dans sa globalité ainsi que le dispositif d'accompagnement social individuel au relogement et le calendrier de mise en œuvre.

La Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi que la Ville de Dunkerque et la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer souhaitent permettre à la population de prendre connaissance du projet de renouvellement urbain et de formuler des observations ou propositions.

Le présent dossier constitue une étape supplémentaire dans le processus de concertation débuté en janvier 2017. Il marque de fait le démarrage d'une nouvelle phase induite par le porter à connaissance des avis du Comité d'engagement de l'ANRU et permet de partager avec les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée, les grands enjeux liés à la transformation de ce quartier. Au-delà de cette concertation préalable, les habitants seront associés tout au long du projet, notamment à travers les Fabriques d'Initiatives Locales (FIL) et la future Maison des Projets.



La concertation préalable est menée du 6 janvier au 21 février 2020 inclus.

## Les modalités de la concertation préalable

La concertation préalable se déroule selon les modalités suivantes:



1- **Mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre** destiné à recueillir les observations éventuelles.

Exprimez-vous sur le projet du 6 janvier au 21 février 2020

Dossiers et registres consultables à l'Hôtel de Ville de Dunkerque, en Mairie de Saint-Pol-sur-Mer, au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque, et à la maison de quartier de l'Île Jeanty, aux horaires habituels d'ouverture des bureaux, et sur :

[www.communaute-urbaine-dunkerque](http://www.communaute-urbaine-dunkerque)



2- **Permanences locales** permettant d'échanger avec les principaux partenaires du projet; la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Ville de Dunkerque et Flandre Opale Habitat.

Des permanences seront organisées 3 fois par semaine entre le 6 janvier et le 21 février 2020 à la maison de quartier de l'Île Jeanty :

- le mardi de 17h à 19h,
- le mercredi de 9h à 11h,
- le jeudi de 14h à 16h.

La présente concertation est portée à la connaissance du public par affiche en Mairie de Dunkerque, en Mairie de Saint-Pol-sur-Mer, et au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque ainsi que par avis dans un ou deux journaux locaux aux pages des annonces légales précisant les dates et lieux de concertation, et de la mise à disposition des dossiers.

A l'issue de la concertation, l'ensemble des propositions et des remarques formulées sera analysé et fera l'objet d'un bilan de concertation qui sera présenté en conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour approbation.

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Solidarité intercommunale, schéma de mutualisation et numérique

**Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Quartier d'Intérêt Régional Ile Jeanty/Plan d'eau à DUNKERQUE - Lancement de la concertation préalable à la réalisation d'une opération de renouvellement urbain - Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable.**

Madame la Vice-Présidente

Expose aux membres du Conseil que, par arrêté du 29 avril 2015, le quartier prioritaire de la politique de la ville "Banc Vert - Ile Jeanty/Plan d'eau - Carnot" à DUNKERQUE a été retenu au titre de la liste des QPV présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

### 1/ Enjeux et objectifs

En septembre 2016, une étude urbaine et sociale a été engagée, menée par le groupement "Interland - Coloco - Les Saprophytes - HTC - Créaspace - Profil Ingénierie - MDTS", et a permis d'aboutir à un diagnostic partagé du territoire de projet et à l'élaboration de scénarii d'évolution à 10 ans.

Le projet du quartier Ile Jeanty/Plan d'eau fait l'objet d'une participation ouverte auprès des habitants depuis janvier 2017 à travers les Fabriques d'Initiatives Locales. Cette co-production s'est traduite par la signature d'un contrat d'ilot en septembre 2018 dans lequel la Ville, la Communauté Urbaine de Dunkerque, les habitants et divers partenaires ont défini les initiatives, actions et projets qui contribuent à l'amélioration du cadre et des conditions de vie au quotidien.

L'enjeu pour le quartier Ile Jeanty/Plan d'eau est de positionner l'Ile Jeanty comme futur nouveau quartier de centre-ville, en lien direct avec le projet de pôle tertiaire de la gare.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- une intervention ambitieuse sur le bâti avec près de 170 logements et 190 hébergements spécifiques démolis,
- une diversification significative de l'habitat,
- des espaces publics requalifiés qui participent à la qualité urbaine et à la valorisation des atouts paysagers du secteur.

Ces orientations stratégiques ont été validées par l'ANRU lors du comité national d'engagement du 4 juillet dernier. Elles seront approfondies et définies de manière détaillée dans la suite du projet.

### 2/ Objet de la concertation réglementaire

Le nouveau cadre réglementaire issu de la loi Lamy du 21 février 2014 prévoit également que les opérations de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en application de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

L'objet de la présente délibération est ainsi d'ouvrir la concertation réglementaire pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain sur le secteur Ile Jeanty/Plan d'eau.

### 3/ Modalités de la concertation

Conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité.

A ce titre, les modalités prévues de concertation préalable sont les suivantes :

- Une première phase de concertation se déroulera du 6 janvier au 21 février 2020. Elle consistera :

- En la mise à disposition du public d'un dossier de consultation et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles formulées par les habitants, les associations

locales et toutes autres personnes intéressées à l'Hôtel de Ville de DUNKERQUE, en mairie de SAINT-POL-SUR-MER, au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque et à la Maison de Quartier de l'Ile Jeanty. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

- En la tenue de permanences locales à la Maison de Quartier de l'Ile Jeanty, 2 Rue Wateaere à DUNKERQUE, durant la durée de la concertation aux jours et horaires suivants :

- le mardi de 17h à 19h,
- le mercredi de 9h à 11h,
- le jeudi de 14h à 16h.

La mise à disposition du dossier sera annoncée sur le site internet de la CUD et par voie de presse. Le dossier de concertation comprendra :

- La présente délibération,
- un plan de situation,
- le périmètre de projet,
- les enjeux et les orientations stratégiques du projet,
- le calendrier du projet.

La fin de cette première phase de concertation sera annoncée selon la même procédure, un avis administratif sera inséré dans un journal local et affiché au siège de la Communauté Urbaine de Dunkerque, à l'Hôtel de Ville de DUNKERQUE et en mairie de SAINT-POL-SUR-MER. Il sera par ailleurs rendu compte du bilan de cette première concertation, par délibération du Conseil de Communauté.

A compter du 22 février 2020, la concertation entrera dans une seconde phase. Dans cette nouvelle phase, une démarche d'accompagnement au changement et de concertation ambitieuse sera développée tout au long du projet avec :

- La création d'un outil mobile d'accompagnement au changement et au développement durable des quartiers, qui sera le support de la participation et de l'association des habitants et des différents acteurs locaux à la définition et la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain. Cette "maison des projets" mobile sera mise en place courant 2020.
- La continuité des Fabriques d'Initiatives Locales (FIL) permettant de coproduire les futurs espaces publics et autres éléments du projet urbain à partir d'avril-mai 2020.

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, il est proposé d'adopter une délibération de lancement de la concertation préalable à la réalisation d'une opération de renouvellement urbain du quartier Ile Jeanty/Plan d'eau.

Vu l'avis de la commission "Développement de la solidarité intercommunale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités de la concertation préalable

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à ouvrir la concertation préalable engagée en application des articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège de la Communauté Urbaine le . 1. 9 DEC. 2019



Le Président  
*Patrice VERGRIÈRE*  
Patrice VERGRIÈRE

LA  
VOIX  
DU  
NORD

dunkerquois  
Le **Phare**

LA VOIX DU NORD MARDI 24 DÉCEMBRE 2019

MERCREDI  
25 DÉCEMBRE 2019



**Dunkerque**  
**Grand Littoral**  
COMMUNAUTE URBAINE

**COMMUNE DE DUNKERQUE**  
AVIS AU PUBLIC  
CONCERTATION PREALABLE  
PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN  
QUARTIER ILE JEANTY-PLAN D'EAU  
DUNKERQUE - SAINT-POL-SUR-MER

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque a défini les modalités de la concertation avec le public préalable au projet de renouvellement urbain sur le quartier de l'île Jeanty à Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer.

Dans le cadre de cette concertation, un dossier de consultation est mis à la disposition du public, du 06 janvier au 21 février 2020 inclus, tous les jours, aux heures d'ouverture des bureaux :

- A l'Hôtel de Ville de Dunkerque,
- En mairie de Saint-Pol-sur-Mer,
- A l'Hôtel Communautaire,
- A la Maison de quartier de l'île Jeanty,
- et sur : [www.communaute-urbaine-dunkerque](http://www.communaute-urbaine-dunkerque)

Le dossier de consultation comprend des documents d'information et un registre permettant aux habitants de faire part de leurs observations ou suggestions.

Des permanences seront également organisées 3 fois par semaine à la maison de quartier de l'île Jeanty entre le 6 janvier et le 21 février 2020 selon les modalités suivantes :

- le mardi de 17h à 19h,
- le mercredi de 9h à 11h,
- le jeudi de 14h à 16h.

A l'issue de la concertation, l'ensemble des propositions et des remarques formulées fera l'objet d'un bilan de concertation qui sera présenté en conseil de la Communauté Urbaine pour approbation.



**Dunkerque**  
**Grand Littoral**

COMMUNE DE DUNKERQUE

-----  
**AVIS AU PUBLIQUE**  
**CONCERTATION PREALABLE PROJET**  
**DE RENOUVELLEMENT URBAIN**  
**QUARTIER ILE JEANTY-PLAN D'EAU**  
**DUNKERQUE - SAINT-POL-SUR-MER**

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque a défini les modalités de la concertation avec le public préalable au projet de renouvellement urbain sur le quartier de l'île Jeanty à Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer.

Dans le cadre de cette concertation, un dossier de consultation est mis à la disposition du public, du 06 janvier au 21 février 2020 inclus, tous les jours, aux heures d'ouverture des bureaux :

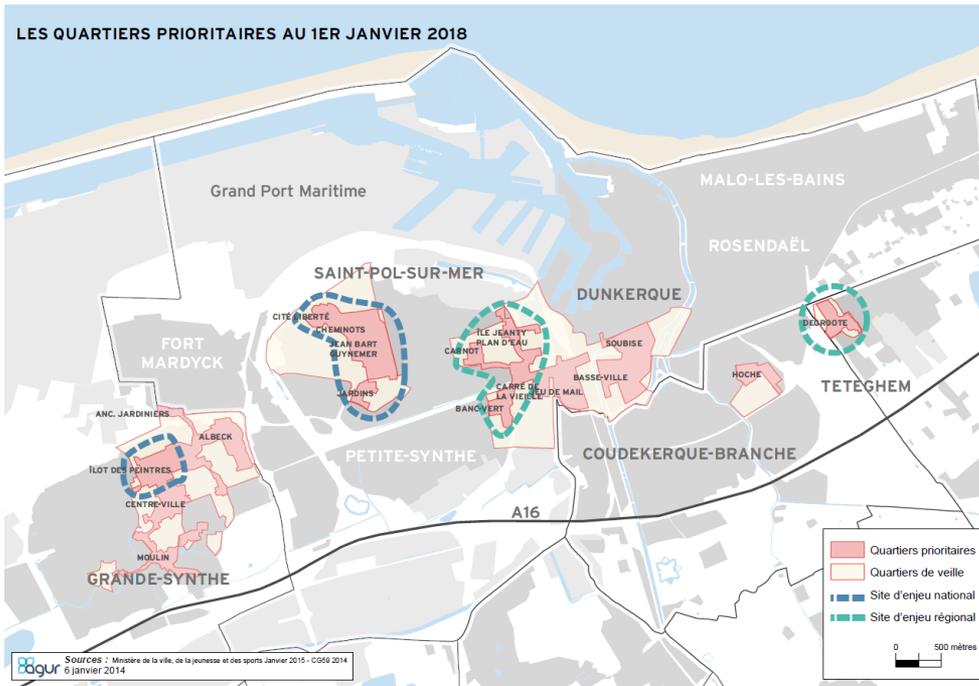
- A l'Hôtel de Ville de Dunkerque,
- En mairie de Saint-Pol-sur-Mer,
- A l'Hôtel Communautaire,
- A la Maison de quartier de l'île Jeanty,
- Le dossier de consultation comprend des documents d'information et un registre permettant aux habitants de faire part de leurs observations ou suggestions.

Des permanences seront également organisées 3 fois par semaine à la maison de quartier de l'île Jeanty entre le 6 janvier et le 21 février 2020 selon les modalités suivantes :

- le mardi de 17h à 19h,
- le mercredi de 9h à 11h,
- le jeudi de 14h à 16h.

A l'issue de la concertation, l'ensemble des propositions et des remarques formulées fera l'objet d'un bilan de concertation qui sera présenté en conseil de la Communauté Urbaine pour approbation.

# LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)



Les quartiers concernés:

- Au titre de l'intérêt national, les quartiers de « **Saint-Pol-sur-Mer Quartiers Ouest** » et « **Albeck-Europe-Moulin** » à Grande-Synthe,
- Au titre de l'intérêt régional, les quartiers de « **Banc vert – Ile Jeanty/Plan d'eau – Carnot** » à Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer et « **Degroote** » à Tétéghem.

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a validé en 2014 la liste de 200 quartiers d'intérêt national et de 200 quartiers d'intérêt régional bénéficiant du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024** sur lesquels sont concentrés des financements importants, parce que les difficultés sociales et urbaines y sont plus grandes.

Pour permettre le changement d'image et d'attractivité des quartiers concernés, le NPNRU vise la mise en œuvre d'une restructuration urbaine globale, portant sur:

- La démolition d'immeubles vétustes permettant de réorganiser l'espace urbain
- La réhabilitation de logements
- Le développement d'une nouvelle offre immobilière
- L'aménagement des espaces publics
- L'amélioration du cadre de vie, particulièrement en matière d'offre de services à la population et d'équipements publics de proximité

**L'Agence apporte son concours financier aux seuls projets de renouvellement urbain mettant en place l'ensemble de ces interventions de manière coordonnée et pertinente au regard du contexte local.**

La CUD et ses partenaires locaux, dont Villes et Bailleurs, ont présenté les projets de renouvellement urbain soumis au co-financement de l'ANRU dans le cadre d'un dossier examiné en comité d'engagement le 4 juillet 2019. En septembre dernier, l'ANRU a donné son aval pour financer les projets à hauteur de 115 millions d'euros sur un investissement total de 330 millions d'euros pour le renouvellement urbain des quartiers de l'Ile Jeanty et du Banc Vert à Dunkerque, Carnot-Dolet et la Cité des Cheminots à Saint-Pol-sur-Mer, l'îlot des Peintres à Grande-Synthe, et Degroote à Tétéghem.

Le NPNRU fera l'objet d'une convention pluriannuelle engageant la programmation des concours financiers de l'Agence et des partenaires.

Le NPNRU poursuit un double objectif d'intégration de ces 4 quartiers :

- Dans leur environnement immédiat, afin de construire des réponses aux problématiques, et de former un quartier plus mixte à tous les points de vue,
- A une échelle plus large, afin de les réinsérer dans les parcours résidentiels de la ville et de l'agglomération.

Ces deux éléments de stratégie se concrétisent par des opérations d'habitat, d'équipements, d'espaces publics et de lieux d'activités, afin d'apporter une nouvelle attractivité à cet ensemble urbain.

## Le présent dossier de concertation concerne le quartier Ile Jeanty – Plan d'eau.

Le projet du quartier Ile Jeanty – Plan d'eau, fait l'objet d'une participation ouverte auprès des habitants depuis janvier 2017 à travers les **Fabriques d'Initiatives Locales** (FIL).

Cette co-production s'est traduite par la signature d'un **contrat d'îlot** en septembre 2018, dans lequel la Ville, la Communauté Urbaine, les habitants et divers partenaires ont défini les initiatives, actions et projets qui contribuent à l'amélioration du cadre et des conditions de vie au quotidien.

Le projet de renouvellement urbain est également formalisé à travers le **contrat de ville 2015-2022** engageant l'Etat, la Communauté Urbaine et les Villes. Ce contrat cadre fixe la stratégie de la politique de la ville sur l'ensemble de l'intercommunalité, et comprend des conventions d'application territoriales et thématiques.



# 1. OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET

## A l'échelle de l'Agglomération

### 1. La cohérence de la programmation urbaine avec le projet territorial du contrat de ville

Le projet de renouvellement urbain est l'un des leviers pour atteindre les objectifs stratégiques du contrat de ville, en articulation avec les autres axes du projet intégré. Il contribue ainsi à une politique globale visant à lutter contre les phénomènes de ségrégation et renforcer l'égalité entre les citoyens et qui se décline de la manière suivante :

- Œuvrer au rééquilibrage urbain et social du territoire
- Lutter contre la précarité énergétique
- Mettre en place des actions de gestion urbaine de proximité et améliorer le vivre ensemble
- Encourager l'accès aux outils numériques
- Agir pour la réussite éducative, améliorer l'orientation professionnelle et accompagner vers l'emploi
- Accompagner le vieillissement de la population
- Favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de précarité

Sur ces sujets, il est nécessaire d'assurer une cohérence entre le projet de renouvellement urbain et les actions du contrat de ville.

### 2. La cohérence des orientations du NPRU avec la politique de renouvellement urbain

Le NPRU de l'Île Jeanty-Plan d'eau permettra d'intervenir sur un secteur au positionnement stratégique, en cœur d'agglomération, avec un projet répondant aux objectifs de mixité fonctionnelle, sociale et de développement durable.



# 1. OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET

## A l'échelle du Quartier



*Vue aérienne du Plan d'eau*

*L'île Jeanty est un secteur à fort potentiel ....*

- Situé à proximité du pôle gare et du centre-ville
- Adossé à la dynamique urbaine incarnée par le secteur de reconquête urbaine des espaces portuaires proches du centre ville et par la redynamisation du centre-ville
- Accessible depuis le boulevard Simone Veil et ses aménagements récents (desserte DK+ de mobilité, piste cyclable)
- Doté d'une richesse paysagère à travers le Plan d'eau, les bords à canaux et l'espace vert de la Plaine du Bunker



*Plaine du Bunker*



*Cheminement piéton en bordure de la Plaine du Bunker et du lycée*

# 1. OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET

## A l'échelle du Quartier



*Vue aérienne de l'entrée du quartier*

*Mais impacté par plusieurs problématiques....*

- Plusieurs logiques de fonctionnement urbain qui coexistent sans dialogue entre l'espace vécu par les résidents et l'espace traversé par les usagers des grands équipements (CPAM et lycée)
- Des accès routiers et piétons inadaptés renforçant le caractère insulaire du quartier
- Un front bâti hétéroclite qui manque de structuration, des logements sociaux (dont foyers d'hébergement) vétustes et obsolètes au sud du quartier
- Un grand paysage insuffisamment mis en valeur: des bords à canaux difficilement accessibles, des espaces verts à l'aspect de friches



*Logements sociaux*



*Foyer d'hébergement*



*Plaine du Bunker*

# 2. PRESENTATION DU PROJET

## Orientations stratégiques



## 2. PRESENTATION DU PROJET

### Orientations stratégiques

Le projet d'aménagement vise à positionner l'Île Jeanty **comme futur nouveau quartier de centre-ville**.

A terme, il s'agit de connecter l'Île Jeanty au centre-ville avec une gare traversante et un projet de passerelle piétonnière qui reliera la place de la Gare aux rives du canal de l'Île Jeanty, mais aussi en simplifiant le carrefour de la Samaritaine.

Cinq tours aux logements obsolètes seront démolies (Batelier, Chaland, Péniche, Bélandres et Chalutiers) et deux autres réhabilitées (Caravelle et Goélette). Le foyer des Salines-APF déménagera, alors que l'offre d'hébergement du foyer ADOMA, devenue inadaptée, sera reconstituée sous la forme de résidences plus petites dans plusieurs quartiers dunkerquois.

Les espaces ainsi libérés au sud du quartier seront mis en réserve (« secteur de projet » sur la carte page précédente) pour des projets en lien notamment avec le futur pôle tertiaire.

### ***Le volet Aménagement***

Les grandes orientations du projet NPNRU sont les suivantes :

- Réaliser une ouverture Est-Ouest du quartier, dans le prolongement des voies venant de Saint-Pol-sur-Mer, et en lien avec le projet de restructuration du secteur gare
- Réaliser une ouverture Nord-Sud du quartier en lien avec le DK+ de mobilité et le Plan d'eau
- Réaménager les quais avec un itinéraire cyclable et piétonnier
- Révéler les espaces naturels du Plan d'eau, des bords de quais et de la Plaine du Bunker
- Diminuer la densité de logements sociaux et de foyers d'hébergement, au profit d'une nouvelle offre d'habitat (à proximité du Plan d'eau)

## 2. PRESENTATION DU PROJET

Suite au projet NPNRU, une deuxième phase interviendra après l'aménagement du pôle tertiaire de la gare (après 2026), afin de:

- Densifier le sud du quartier
- Connecter le quartier à la gare et au centre-ville via une passerelle piétonnière
- Relier le quartier au Môle 1 via le réaménagement du pont de la Samaritaine

L'aménagement du quartier se fera sur une temporalité longue (cf calendrier/phasage), de sorte que les opérations découlant de ces grandes orientations **seront affinées tout au long du projet, au fur et à mesure des études techniques et de la concertation.**

### ***Le volet Habitat***

#### *Démolition*

Le projet de renouvellement urbain entraîne la démolition de 5 résidences et 2 foyers:

- |   |              |
|---|--------------|
| - Résidences Batelier, Chaland, Péniche (Flandre Opale Habitat, 110 logements)  | Horizon 2023 |
| - Résidences Bélandres, Chalutiers (Flandre Opale Habitat, 62 logements)        | Horizon 2025 |
| - Foyer des Salines (Partenord Habitat - gestion APF, 52 logements)             | Horizon 2022 |
| - Foyer de la Batellerie (Flandre Opale Habitat - gestion Adoma, 143 logements) | Horizon 2023 |

## 2. PRESENTATION DU PROJET

### ***Le volet Habitat***

#### *Programme Habitat*

Le projet vise à concrétiser une nouvelle dynamique. La programmation habitat s'appuie sur une offre neuve qualitative autour du Plan d'eau, tournée vers le Canal et l'espace vert de la plaine du Bunker, et composée d'une cinquantaine de maisons individuelles avec jardins.

#### *Accompagnement spécifique au relogement*

Les ménages concernés par les démolitions seront accompagnés par un **médiateur relogement** de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Celui-ci travaillera en collaboration étroite avec les Villes et les Bailleurs sociaux du territoire. La stratégie de relogement mise en œuvre par la Communauté Urbaine et ses partenaires Villes et Bailleurs poursuit trois objectifs principaux:

- Offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages
- Proposer un logement mieux adapté aux populations vieillissantes et en situation de handicap
- Inscrire ou réinscrire les ménages en difficultés dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle

Chaque ménage bénéficiera d'un **accompagnement individuel jusqu'à son installation dans un nouveau logement.**

### ***Le volet Equipement***

La mise en œuvre du projet peut constituer l'opportunité d'envisager l'extension du restaurant d'application du lycée professionnel qui dispose d'une certaine notoriété mais reste à ce jour trop confidentiel. Sa localisation en front de canal lui confère en outre un atout pour créer de l'attractivité le long des quais.

Le secteur de projet, situé entre la CPAM et le lycée, permet également d'envisager l'aménagement de nouveaux espaces pour les usagers du quartier, pour le lycée professionnel par exemple, avec la matérialisation d'une entrée plus aérée et mieux dimensionnée.

La concertation qui sera menée pendant le temps du projet urbain pourra donner lieu à de nouvelles formes d'animation du territoire, de participation et de mise en œuvre d'initiatives habitantes, dans la poursuite des actions d'ores et déjà menées et contribuant à la vie de quartier.

### 3. LA METHODE DE PARTICIPATION TOUT AU LONG DU PROJET

La transformation urbaine du quartier Ile Jeanty – Plan d'eau consiste également en un accompagnement des habitants concernés par le relogement : parcours résidentiels positifs, accompagnement vers l'emploi, formation et insertion professionnelle.

Si les grandes orientations stratégiques du projet de renouvellement urbain sont en passe de contractualisation pour financement, l'ensemble du projet reste à décrire à travers les études techniques au sein desquels la **prise en compte de la maîtrise d'usage des habitants et acteurs locaux** est incontournable.

Dans cette nouvelle phase, une **démarche d'accompagnement au changement et de concertation** ambitieuse sera développée **tout au long du projet** avec :

- La création de la **Maison des Projets avec les habitants**. Cet outil d'accompagnement au changement et au développement durable des quartiers sera le support de la participation et de l'association des habitants et différents acteurs locaux à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain. Il sera mis en place courant 2020.
- La continuité des **Fabriques d'Initiatives Locales (FIL)**, permettant de coproduire les futurs espaces publics et autres éléments du projet urbain (restructuration de la Plaine du Bunker, etc), qui sera menée à partir d'avril-mai 2020.
- La mise en place **d'ateliers participatifs** où les habitants auront pour mission de définir, de co-construire et d'évaluer le cadre annuel de la concertation liée au projet.
- **L'accompagnement individuel au relogement**, qui sera assuré par une équipe de médiateurs dédiée au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Afin de mener à bien cette démarche de projet, la Communauté Urbaine de Dunkerque et les Villes de Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer bénéficient de l'appui et de l'expertise de **l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque (AGUR)** en terme de participation.

## 4. CALENDRIER – PHASAGE DU PROJET

Au regard du calendrier du relogement et des opérations d'aménagement et de construction, la durée du programme s'échelonne sur une dizaine d'années.

Le calendrier de construction des nouveaux logements et équipements s'affinera au fur et à mesure de l'avancée des études et travaux d'aménagement.

Les premiers éléments envisagés, suite à la validation du dossier par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain en septembre 2019 sont les suivants :

### ☐ Démarrage de l'accompagnement au relogement

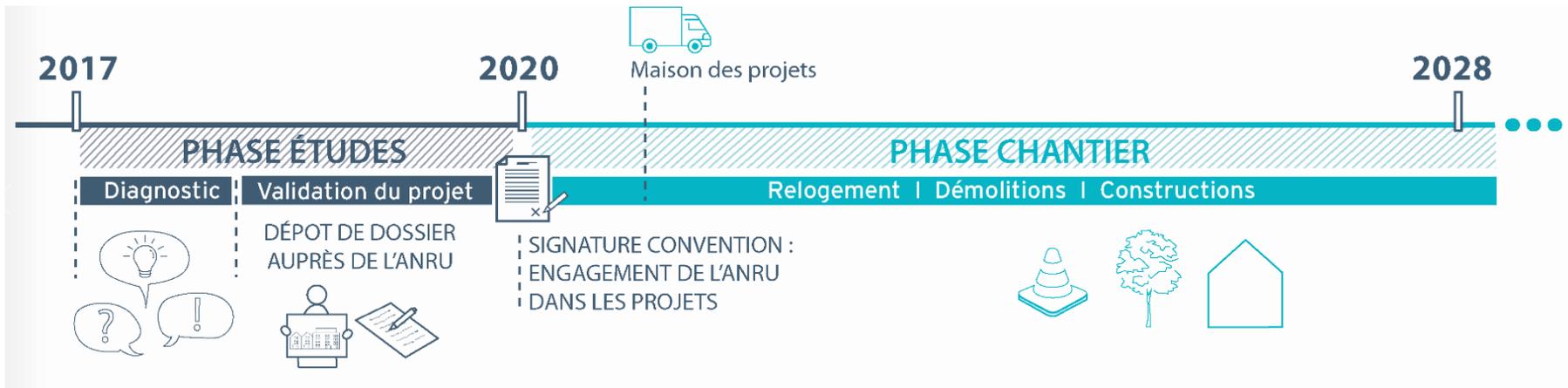
- Octobre 2019 : foyer de la Batellerie – Adoma
- 2020 : Résidences Péniche, Chaland, Batelier
- 2023 : Résidences Bélandres et Chalutiers



### ☐ Travaux

- 2021 à 2028 : travaux d'aménagement d'ensemble
  - o Nouveaux aménagements routiers et modes doux: nouvelles percées et perspectives, création de cheminements piétonniers et cyclables...
  - o Valorisation de la trame paysagère : aménagements des bords des quais et de la Plaine du Bunker, création d'espaces ludiques et de promenade...

# 4. CALENDRIER – PHASAGE DU PROJET



## □ Les prochaines étapes de la concertation

Suite à la validation du projet par l'ANRU en septembre dernier, une première réunion publique a eu lieu le 14 octobre 2019 au lycée professionnel de l'Île Jeanty afin de présenter aux habitants la démarche de rénovation urbaine.

Suite à la période de concertation préalable qui se terminera le 21 février prochain, une première réunion de concertation se tiendra vers avril/mai 2020 afin de travailler sur les espaces publics.

En parallèle, des ateliers participatifs auront lieu à partir de janvier 2020 autour de la future Maison des Projets.

